



Roumain/titre de sejour etudiant/droit au travail

Par Visiteur

Bonjour,

Je voudrais savoir si un titre de séjour étudiant pourra donner droit au travail (60%?) pour une roumaine qui poursuit sur le territoire français une formation pour obtenir un diplôme de niveau IV (tient lieu du diplôme de BAC).

Je vous remercie par avance, Madame, Monsieur veuillez agréer mes salutations distinguées

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Je voudrais savoir si un titre de séjour étudiant pourra donner droit au travail (60%?) pour une roumaine qui poursuit sur le territoire français une formation pour obtenir un diplôme de niveau IV (tient lieu du diplôme de BAC).

En principe oui puisque chaque étudiant étranger a le droit de travailler pendant ses études en France dès lors qu'il est inscrit dans un établissement ouvrant droit au régime étudiant de la Sécurité Sociale.

La législation française autorise désormais les étudiants étrangers à travailler 964 heures au plus dans l'année.

Cordialement